

# Règlement de consultation

**Isolation par l'extérieur et réfection de la toiture du hall caisson du bâtiment 221 du Centre Bretagne de l'Ifremer à Plouzané**

**N° 241000282**

**Date limite de remise des offres : 04/02/2025 à 12h00**

**IFREMER**

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

## Table des matières

<b>1. PRESENTATION DE L'IFREMER.....</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>3. CADRE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
3.1. Procédure.....	5
3.2. Allotissements .....	5
3.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) .....	5
3.4. Variantes .....	5
3.5. Négociation .....	5
3.6. Délai de validité des offres.....	6
3.7. Groupement d'opérateurs .....	6
3.8. Sous-traitance.....	6
3.9. Marchés complémentaires .....	7
<b>4. CONDITION RELATIVES AU CONTRAT .....</b>	<b>7</b>
4.1. Type de marché .....	7
4.2. Classification CPV.....	7
4.3. CCAG applicable.....	7
4.4. Forme du marché.....	7
4.5. Délai d'exécution .....	7
4.6. Modalité financière .....	7
4.7. Modification du marché.....	8
<b>5. DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>8</b>
5.1. Contenu du dossier de consultation .....	8
5.2. Modification de détails au dossier de consultation.....	8
5.3. Vérification des documents de la consultation .....	8
<b>6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>9</b>
6.1. Visite obligatoire.....	9
6.2. Document à produire au titre de la candidature .....	9
6.3. Document à produire au stade de l'offre.....	11
<b>7. MODALITE DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>12</b>
<b>8. CONFLIT D'INTERET .....</b>	<b>14</b>
<b>9. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES.....</b>	<b>14</b>

<b>10. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>14</b>
10.1. Calcul de note prix (à partir des montants en € HT).....	15
10.2. Calcul de la note technique.....	15
10.3. Calcul de la note « QHRSE ».....	15
10.4. Calcul de la note finale .....	15
<b>11. CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>16</b>
<b>12. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU .....</b>	<b>16</b>
<b>13. QUESTION EN COURS DE PROCEDURE ET RENSEIGNEMENTS     COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>14. CALENDRIER PREVISIONNEL.....</b>	<b>17</b>

## 1. PRESENTATION DE L'IFREMER

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'Ifremer est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et du secrétariat d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité.

Ses missions sont :

- Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- La recherche ;
- L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités
- 

Ses domaines d'activités sont :

- Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- Grands équipements pour l'océanographie ;

### **Principales coopérations internationales :**

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'Ifremer est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'Ifremer permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

### **L'IFREMER en quelques chiffres :**

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM ;

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'isolation par l'extérieur et la réfection de la toiture du hall caisson du bâtiment 221 sur le site du Centre Bretagne de l'Ifremer à Plouzané (29).

La description des ouvrages et prestations et leurs spécifications techniques figurent dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et dans les documents qui lui sont éventuellement annexés.

## 3. CADRE DE LA CONSULTATION

### 3.1. Procédure

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles L.2120-1 et R.2131-13 du Code de la commande publique.

### 3.2. Allotissements

Le marché est alloti comme suit :

- LOT 1 : INSTALLATION CHANTIER-DEMOLITION-DEPLOMBAGE (LOT02 du CCTP)
- LOT 2 : CHARPENTE METALLIQUE-SERRURERIE-TRAITEMENT (LOT03 du CCTP)
- ANTICORROSION
- LOT 3 : BARDAGE-ETANCHEITE (LOT04 du CCTP)

Les lots 1, 2 et 3 ont fait l'objet d'une précédente consultation déclarée sans suite. Les lots TERRASEMENT et ELECTRICITE indiqué dans le CCTP ne font pas partie du périmètre de la présente consultation. Ils sont indiqués dans le CCTP pour des raisons techniques.

### 3.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

### 3.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.5. Négociation

L'Ifremer a la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Les offres initiales pourront cependant faire l'objet de négociations. L'Ifremer se réserve la possibilité de demander à chacun des candidats de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que lesdits compléments, précisions ou modifications emportent un changement fondamental de leur offre initiale.

Cette négociation pourra se faire par tout moyen, notamment par message électronique via la plateforme en ligne PLACE.

### 3.6. Délai de validité des offres

La validité des offres est de 180 jours à compter de la date de remise des offres.

### 3.7. Groupement d'opérateurs

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

### 3.8. Sous-traitance

Le candidat devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt d'offre par le biais du formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

Chaque sous-traitant renseigne un formulaire DC4. Le candidat devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros T.T.C.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant en qualité de sous-traitant : oui

### 3.9. Marchés complémentaires

Des contrats négociés sans publicité ni mise en concurrence pourront être passés ultérieurement avec le titulaire initial du marché dans les conditions fixées à l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

## 4. CONDITION RELATIVES AU CONTRAT

### 4.1. Type de marché

Le marché objet de la présente consultation est un marché de travaux.

### 4.2. Classification CPV

Les classifications conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- **LOT 1** : 45111100-9 – travaux de démolition ;
- **LOT 2** : 45261213-0 – travaux de couverture métallique
- **LOT 3** : 45261420-4 – travaux d'étanchéité ; 45262650-2 – travaux de bardage ;

### 4.3. CCAG applicable

Le présent marché fera référence au CCAG/Travaux du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

### 4.4. Forme du marché

Les prix des lots sont révisables selon les modalités de l'article 5.4.2 du CCAP.

### 4.5. Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont indiqués dans l'acte d'engagement de chaque lot.

### 4.6. Modalité financière

Le présent marché est à prix global et forfaitaire.

L'offre sera établie aux conditions économiques du mois de remise des offres.

Le présent marché prévoit le versement d'une avance dans les conditions de l'article 6.1 du CCAP.

Le présent marché le règlement des prestations dans les conditions prévues à l'article 6.2 du CCAP.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de paiement indiqué à l'article 6.3 du CCAP.

Le présent marché fait l'objet d'une retenue de garantie, en application de l'article 9 du CCAP.

## 4.7. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public dans les conditions déterminées au CCAP.

# 5. DOSSIER DE CONSULTATION

## 5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition un dossier de consultation comprenant :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles ;
- Un acte d'engagement (AE), à compléter par le candidat ;
- La déclaration sur l'honneur, à signer par le candidat ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- L'attestation de visite ;
- Les différents plans ;
- Diagnostic plomb ;
- Diagnostic charpente ;
- Le cadre de mémoire technique à compléter par le candidat ;

Ce dossier est disponible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## 5.2. Modification de détails au dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 5 jours calendaire avant la date limite de remise des offres finales**, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

## 5.3. Vérification des documents de la consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

Dans le cas où des erreurs auraient été signalées au maître d'ouvrage dans le délai susvisé, ce dernier portera à la connaissance de tous les candidats la suite donnée à l'observation.

En l'absence de prise en compte de ces remarques en cours de consultation par la modification du dossier de consultation, le candidat doit présenter un document dénommée réserve technique faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions. Le titulaire présente également une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

## 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française**.

Les offres seront exprimées en **EURO**.

### 6.1. Visite obligatoire

Les entreprises ayant déjà réalisée une visite dans le cadre de la précédente consultation, n'ont pas l'obligation de visiter à nouveau le site. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur pourra demander la transmission de l'attestation de visite de la précédente consultation.

Pour déposer une offre, les candidats sont tenus de participer à l'une des visites de site organisées aux dates suivantes :

- Le mardi 14 janvier à 9 : 00 au centre Ifremer de Bretagne
- Le mardi 21 janvier à 9 : 00 au centre Ifremer de Bretagne

Les inscriptions aux visites de site sont à réaliser en adressant un courriel aux adresses suivantes au minimum 3 jours avant la date de visite :

[Benoit.Fargnier@ifremer.fr](mailto:Benoit.Fargnier@ifremer.fr)

[Infra-brest@ifremer.fr](mailto:Infra-brest@ifremer.fr)

Des créneaux supplémentaires pourront être ajoutés. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur informera les candidats des nouvelles dates de visites.

**A l'issue de la visite, l'attestation de visite de site sera signée par le représentant de l'Ifremer (annexe n°3 au RC). Cette attestation de visite est une condition de régularité des offres.**

### 6.2. Document à produire au titre de la candidature

**Le candidat (et co-traitant/sous-traitants) fournit les seules pièces suivantes :**

#### Situation propre aux opérateurs économiques :

**1- Pour le candidat/co-traitant : la lettre de candidature** indiquant si l'entreprise candidate au marché se présente seule ou en groupement d'entreprise formulaire.

En cas de **candidature groupée**, la même déclaration est complétée par tous les membres du groupement.

Les candidats sont invités à utiliser l'imprimés **DC1** disponible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**2- Justificatif de la qualité du signataire ou délégation de pouvoir** identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société.

En cas de groupement, le mandataire fourni un **justificatif d'habilitation à engager le groupement**.

Ces documents ne sont pas obligatoires au stade de la candidature. A défaut de transmission, ces documents devront être obligatoirement transmis lors de l'attribution du marché.

**3- La déclaration sur l'honneur** ci-joint à signer (voir annexe 1 au présent règlement de la consultation) ;

**4-** Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements prononcés** à cet effet.

#### Capacité professionnelle :

**1-** Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.

**A compléter dans le document Annexe 2 – Mémoire technique ou dans un DC2**

#### Capacité technique :

**1-** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

**A compléter dans le document Annexe 2 – Mémoire technique ou dans un DC2**

**2-** Références : une liste des travaux exécutés au cours des trois (3) dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le candidat indique pour chaque référence le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ;

**A compléter dans le document Annexe 2 – Mémoire technique ou dans un DC2**

#### Capacité financière :

**1-** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé au cours des trois derniers exercices ;

**A compléter dans le document Annexe 2 – Mémoire technique ou dans un DC2**

**Les candidatures doivent obligatoirement être présentées en langue française.**

Pour présenter leur candidature, les opérateurs économiques sont invités à utiliser l'imprimer DC2 disponible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

### **Document unique de marché européen**

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents DC1 et DC2 mentionnés ci-dessus.

Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'une des adresses suivantes :

- Service mis à disposition par l'Etat via : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>
- Service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/esp/>.

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

### **Informations disponibles en ligne**

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### **Conditions d'appréciation d'une candidature groupée**

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles). L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

### **Régularisation des candidatures**

En application de l'article R2144-2 du Code de la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous

## **6.3. Document à produire au stade de l'offre**

L'acte d'engagement n'est plus demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre sera retenue procédera à sa signature. **Le fait de remettre une offre emporte acceptation par le candidat de tous les documents constitutifs du marché.**

**L'OFFRE doit obligatoirement contenir les documents ci-dessous.**

<b>L'OFFRE</b> contiendra un projet de marché à savoir :
<b>1- L'acte d'engagement</b> complété ;
<b>2- La Décomposition globale et forfaitaire</b> complété ;
<b>3- Le mémoire technique</b> (Annexe n°2 au règlement de consultation) ;
<b>4- Attestation de visite</b> signée par le représentant Ifremer (art. 6.1)
<b>5- Pour les sous-traitants identifiés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le formulaire DC4 complété (annexe 4 au RC ou disponible à partir du lien), <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a></li><li>- <b>Chiffre d'affaires global</b> sur les <b>trois (3)</b> derniers exercices disponibles,</li><li>- Les <b>moyens généraux</b> de l'entreprise en personnel et matériel,</li><li>- Une <b>liste de références</b> similaires des prestations réalisées au cours des <b>trois (3)</b> dernières années, indiquant notamment le montant, la date ainsi que l'identité de la personne publique ou privée pour le compte de laquelle les prestations ont été réalisées</li></ul>
<i>En cas d'incertitude sur les entreprises sous-traitantes, veuillez indiquer dans l'offre que la sous-traitance est pressentie. Le DC4 sera fourni au cours de l'exécution du marché.</i>

**Les offres doivent obligatoirement être présentées en langue française. L'unité monétaire des offres est l'euro.**

### **Régularisation des offres**

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

## **7. MODALITE DE REMISE DES PLIS**

**Les offres papier sont interdites.**

Le candidat doit transmettre **SON OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

### **Présentation des dossiers et format des fichiers.**

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

### **Horodatage**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

### **Antivirus**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

### **Copie de sauvegarde autorisée**

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

**Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.**

**La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :**

Par courrier recommandé avec A.R. à :  
IFREMER  
DAJF/Cellule Marchés  
1625 route Sainte-Anne  
CS10070  
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

## **8. CONFLIT D'INTERET**

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

## **9. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants :

- Capacité financière : les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires annuel adaptés au montant des travaux du marché.
- Capacités professionnelles et technique : références, effectifs et moyens techniques adaptés à l'importance et les exigences techniques du projet.

La sélection des candidatures est réalisée sur la base des pièces énumérées à l'article 6.1 du présent document.

## **10. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES**

Pour la notation de chaque lot l'Ifremer retiendra l'offre en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 50 % de la note finale (NF),
- Le critère valeur technique : 40% de la note finale (NF) sur la base du dossier technique transmis par le candidat ;
- Le critère RSE : 10% de la note finale

### 10.1. Calcul de note prix (à partir des montants en € HT)

La note prix est calculée à partir du montant forfaitaire des prestations indiqué dans la décomposition des prix globale et forfaitaire. La note prix (NP) est calculée sur 20.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20x (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$$

### 10.2. Calcul de la note technique

Cette note sera notée sur 50 puis ramené sur 20. Elle est calculée sur la base du mémoire technique dans lequel le candidat doit répondre à des sous critères. Pour chaque sous critère technique il est attribué un nombre de points.

### 10.3. Calcul de la note « QHRSE »

La note RSE est notée sur 20 points. Elle est calculée sur la base du mémoire technique dans lequel le candidat doit répondre à des sous critères. Pour chaque sous critère technique il est attribué un nombre de points.

### 10.4. Calcul de la note finale

Pour chaque lot la note globale (Ng) sera déterminée, de la manière suivante :

$$Ng = 0,50Npr + 0,40Nt + 0,10Npe$$

**Dans lesquelles :**

- Npr = note attribuée au prix de l'offre ;
- Nt = note attribuée à la valeur technique de l'offre
- Npe = note attribuée à la note RSE de l'offre

Le marché sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note finale, sous réserve d'avoir transmis les pièces mentionnées à l'article 11 et d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

En cas d'égalité de notes (NF), l'offre comportant la meilleure note valeur technique sera retenue.

## 11. CONFIDENTIALITE

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis et à ne pas communiquer avec une autre personne que l'IFREMER, sans son autorisation préalable.

## 12. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Extrait Kbis de moins de trois (3) mois ou équivalent ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail). Le titulaire fourni une liste indiquant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre valant autorisation de travail) ;
- Attestation de vigilance en cours de validité (daté de moins de 6 mois) ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité (daté de moins de 6 mois) ;
- Une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.
- Une assurance au titre de la garantie décennale couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792, 1792-1, 1792-2, 1792-4 et 1792-4-1 du Code civil.

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

## 13. QUESTION EN COURS DE PROCEDURE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, les candidats doivent obligatoirement poser leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats transmettent impérativement leurs demandes **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres**. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : [cellule.marche@ifremer.fr](mailto:cellule.marche@ifremer.fr) / 02 98 22 46 96

## 14. CALENDRIER PREVISIONNEL

A titre indicatif et sans engagement contractuel, le planning de passation envisagé est le suivant :

- Date d'envoi de la publicité sur la plate-forme Marché online : 19/12/2024
- Publication sur PLACE : 19/12/2025
- Date limite de remise des offres : 04/02/2025
- Attribution : mars 2025
- Notification du marché : mars 2025

**Annexe 1** : Déclaration sur l'honneur

**Annexe 2** : Cadre de mémoire technique

**Annexe 3** : Attestation de visite

**Annexe 4** : DC4